



## obtenir la garde de mes filles

Par **regis77**, le **24/04/2009** à **14:09**

bonjours a tous je suis un papa qui voudrais avoir ses filles, car leurs mere ne respecte pas mon autoritée parental au meme titre que elle .  
c'est qui est a la base de notre situation famille , mes filles veulent etre avec moi ,comment réussir a le faire valoir a la jaf  
merci d'avance

Par **ardendu56**, le **26/04/2009** à **21:15**

regis77, bonsoir,

Vous devez contacter le juge aux affaires familiales JAF du domicile de vos enfants.  
Les pratiques des JAF sont très variables selon les juridictions. Ils peuvent entendre les enfants de 7 ans à 12 ans, âge du discernement.

Bon courage à vous.

Par **regis77**, le **26/04/2009** à **22:09**

merci de votre réponse .l'audition de ma fille de 8ans peut elle faire changer la donne pour la garde ?????

Par **ardendu56**, le **27/04/2009** à **13:17**

regis77, bonjour

C'est selon le JAF. Il a tout pouvoir, entendre ou non votre fille, et s'il l'entend, sa décision restera discrétionnaire (il peut en tenir compte ou non.)  
Mais à 8 ans, elle peut écrire une lettre, ELLE (avec ses mots d'enfant c'est très important) et exprimer ses souhaits.

Il vous faudra prouver que vos filles seraient mieux avec vous qu'avec leur mère (sans critiquer la mère.)

Il vous faut monter un "dossier", avoir prévu nourrice, école...  
vous pouvez ajouter des photos de leur chambre...  
Tout ce qui pourrait favoriser votre demande.

Bon courage à vous.